



Dans une interview accordée au quotidien gouvernemental camerounais, Cameroon tribune, Ousmane Doré, le directeur général sortant du bureau régional de la BAD pour l'Afrique centrale, est revenu sur le projet avorté de création d'une compagnie aérienne commune aux six pays de la Cemac, baptisé Air Cemac.

« Air Cemac n'a pas marché parce que plusieurs pays n'ont pas compris son importance. Et tant que ce sera le cas, Air Cemac ne pourra pas réussir. Chaque pays peut avoir sa propre compagnie. Il faut néanmoins que chaque jour, l'une de ces compagnies effectue un voyage qui rallie la sous-région, quitte à ce que ce soit une compagnie privée. (...) Ce sont autant de défis qu'il faut mettre sur la table, pour véritablement assurer la connectivité de la sous-région », soutient le DG sortant du bureau régional de la BAD.

Ce dernier, qui s'offusque d'avoir été obligé de transiter par l'Éthiopie pour rallier le Cameroun, au départ du Tchad pourtant voisin du Cameroun, révèle par ailleurs que la BAD étudie un projet de transport aérien dans la zone Cemac. Ce projet, indique-t-il, devrait permettre d'« éviter les tracasseries des vols » et des « escales en Afrique de l'Ouest, pour rejoindre à partir de l'Afrique centrale, un autre pays de la même sous-région ». Afin de mettre un terme à ces tracasseries et faciliter l'intégration de la zone Cemac par les airs, les six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, Tchad et Guinée Équatoriale) avaient décidé, en 2001, de lancer une compagnie aérienne commune baptisée Air Cemac.

17 ans plus tard, et en dépit de l'intérêt manifesté par des partenaires stratégiques tels que Royal Air Maroc ou encore Air France, la compagnie n'avait pas réussi à faire voler un seul aéronef, pour des raisons qui n'ont véritablement jamais été élucidées. Les ministres des Transports de la sous-région finissent par annoncer la liquidation définitive de cette compagnie aérienne morte dans l'œuf, au sortir d'une réunion tenue le 3 août 2018 à Douala, la capitale économique camerounaise.

Au cours de la conférence des chefs d'État de la Cemac, tenue le 24 mars 2019 à Ndjamena, au Tchad, il a été décidé de rétrocéder le boni (sommes que se partagent les associés d'une société dissoute, NDLR), d'un montant de plus de 7 milliards de FCFA, au Fonds de développement de la communauté (Fodec).